

PROJET DE LOI ÉNERGIE CLIMAT

Les engagements de la France pour atteindre
la neutralité carbone en 2050



LA NEUTRALITÉ CARBONE. QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il s'agit de viser l'équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre (GES) et ce que notre territoire est capable d'absorber via les écosystèmes gérés par l'être humain (forêts, prairies, sols agricoles, zones humides...). Cela correspond à diviser par 6 (facteur 6) les émissions de gaz à effet de serre d'ici le milieu du siècle. La France est le premier pays à inscrire cet objectif dans la loi.

COMMENT Y PARVENIR AVEC CETTE LOI ?

Pour atteindre cet objectif, la loi énergie climat renforce les objectifs de la politique énergétique, en cohérence avec les propositions des projets de Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et la Stratégie nationale bas-carbone.

[Objectif 1]

Décarboner le mix énergétique en accélérant la baisse de la consommation d'énergies fossiles à 40 % en 2030 (au lieu de 30 %) et mettre fin à la production d'électricité à partir du charbon.

[Objectif 2]

Transformer notre modèle énergétique avec des objectifs réalistes, en portant le délai à 2035 pour la baisse à 50 % de la part de nucléaire dans le mix énergétique.

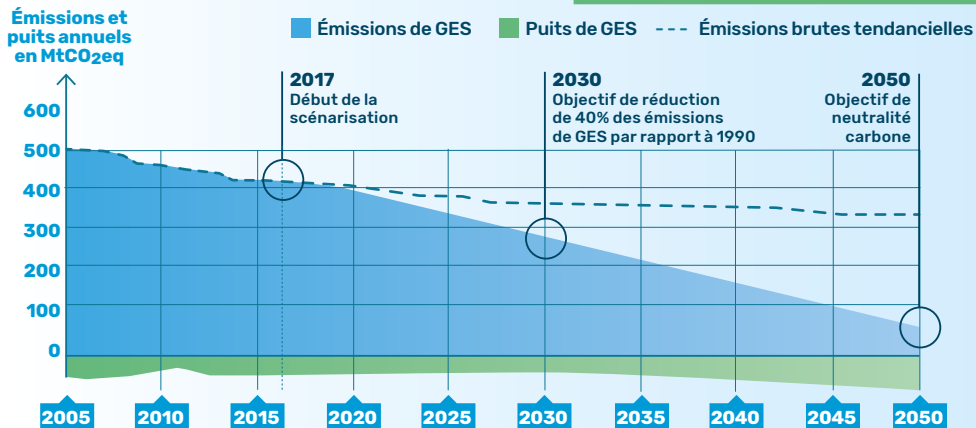
[Objectif 3]

Évaluer la mise en œuvre des engagements dans tous les secteurs en créant le Haut Conseil pour le climat, chargé notamment d'étudier les décisions prises par l'État et de recommander des actions en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique.

QUELLE AMBITION ?

Face à l'urgence climatique, le Gouvernement s'engage à inscrire dans la loi l'objectif ambitieux de neutralité carbone, soit zéro émission nette à l'horizon 2050.

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS ET DES PUIXS DE GES EN FRANCE ENTRE 2005 ET 2050



LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

Elle fixe pour la prochaine décennie les priorités d'actions pour la politique énergétique qui permettront à la France d'atteindre la neutralité carbone en 2050, une nécessité pour répondre au défi climatique. Elle prévoit notamment de :

- ▶ faire baisser la consommation d'énergie en améliorant l'efficacité énergétique dans tous les secteurs (habitat, transport, industrie...);
- ▶ réduire l'utilisation des énergies fossiles;
- ▶ diversifier le mix énergétique en atteignant 32 % de la consommation d'énergie d'origine renouvelable en 2030;

LA STRATÉGIE NATIONALE BAS-CARBONE

C'est la feuille de route pour atteindre la neutralité carbone et pour réduire l'empreinte carbone. Elle décrit les actions de la France pour conduire la politique d'atténuation du changement climatique en définissant des objectifs de réduction des émissions de GES à court et moyen termes. Elle formule plus de 40 recommandations couvrant tous les secteurs d'activité : transports, bâtiments, agriculture, industrie, production d'énergie et déchets, mais aussi l'éducation, l'emploi ou l'aménagement du territoire.